



SYNDICAT CGT
des Personnels Actifs et Retraités
du CONSEIL DEPARTEMENTAL de la MEUSE
19 rue Foch 55200 COMMERCY
Mail : fred.velsch@hotmail.fr – Tel 06 08 42 47 06



Monsieur le Président
Conseil Départemental de la Meuse
Place Pierre-François GOSSIN
55012 BAR-LE-DUC CEDEX

Commercy, le 22 octobre 2026

Objet : Préavis de grève pour la journée du 05 novembre 2026 de 0 h à 24 h couvrant l'ensemble des agents du Conseil Départemental de la Meuse.

Monsieur le Président,

Les mobilisations du 29 septembre puis du 17 octobre 2026 ont une même exigence de justice sociale et expriment la nécessité de rompre avec des politiques d'austérité et libérales.

La CGT condamne les dégradations et les violences, mais refuse qu'elles servent à invisibiliser les revendications sociales ou à justifier la répression des mouvements populaires. Nous dénonçons également les violences policières commises contre des manifestant-es et des militant-es syndicaux-ales, notamment à l'encontre de notre secrétaire générale fédérale. Le droit de s'organiser, de faire grève, de manifester et de défendre collectivement ses revendications constitue une liberté fondamentale qui doit être garantie.

La violence est avant tout sociale, elle ne se résoudra ni par l'austérité ni par la répression, mais par des mesures qui répondent aux besoins de la population. L'urgence est d'augmenter les salaires, de renforcer les services publics, de créer des emplois et de garantir les libertés.

C'est pourquoi, face à l'irresponsabilité et à l'entêtement, le syndicat CGT du Conseil Départemental de la Meuse dépose pour l'ensemble des personnels ce préavis de grève pour la journée de grève et de manifestation du 5 novembre 2026 de 0 h à 24 h, afin de permettre à l'ensemble des personnels de porter les revendications suivantes :

- **Pour un autre budget 2027 tourné vers les besoins sociaux** et l'annulation des 54 milliards d'austérité dont 5,6 milliards pour les collectivités territoriales.
- **Le dégel immédiat du point d'indice** et son passage à 6,50 euros, pour rattraper les pertes de pouvoir d'achat accumulées depuis 2000, ainsi que l'indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation.
- **L'effectivité de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes**, une réelle politique de lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail ainsi que la mise en place d'un droit à la santé hormonale.
- **La refonte des grilles indiciaires**, avec une rémunération minimale de 2 379 € brute mensuelle.
- **La création d'emplois statutaires**, la titularisation des contractuel-les et la résorption de la précarité.
- **Des effectifs suffisants** pour faire face à la charge de travail découlant de l'augmentation des besoins de la population

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en mes sentiments les plus dévoués.

Le Secrétaire Général
Frédéric VELSCH